

Domaine public

J.A. Lausanne

Avant DP hebdo

Dès le 1^{er} mars, DP paraîtra chaque semaine. Le renouvellement des abonnements nous permet de constater que nos lecteurs, dans leur grande majorité, encouragent cette décision. Quand bien même le choix leur était laissé de ne s'engager que pour vingt numéros (N° 160 à 180 soit Fr. 15.—), ou pour l'hebdomadaire dès le 1^{er} mars et jusqu'à fin 1972 (Fr. 30.—) ils ont choisi la deuxième solution. Dans le cadre de notre préparation au lancement, les groupes de Lausanne (DP 163) et de Genève (DP 165) se sont exprimés. Aujourd'hui c'est le tour de celui de Fribourg.

Face à la grande presse

Les récentes élections fribourgeoises donnaient l'occasion à DP de parler de « printemps en novembre ». Ces élections plaçaient le parti socialiste au deuxième rang et celui-ci boutait le parti radical hors du gouvernement cantonal. Par la même occasion se trouvait confirmé un certain déplacement vers la gauche du parti démocrate-chrétien majoritaire. Ces événements politiques reflétaient avec éclat les mutations en cours dans un canton jugé jusqu'alors conservateur et traditionnel. Au moment où DP devient hebdomadaire, il semble opportun d'analyser la presse fribourgeoise et son rôle d'information au niveau du canton. A côté de la presse locale de district existent des journaux plus spécialement rattachés à un parti. C'est notamment le cas du « Travail », qui souligne l'action du parti socialiste et qui suit de près l'actualité sociale. Mais la presse à Fribourg, c'est avant tout « La Liberté ».

« La Liberté » de Fribourg

Quotidien tirant à 25 000 exemplaires, il domine la presse de langue française du canton ; il se déclare résolument catholique, mais s'est quelque peu détaché, du moins en apparence, de l'emprise du parti démocrate-chrétien.

Cent ans d'histoire marqués entre autre par la présence des Sœurs de Saint Paul, qui en tant que typographes, linotypistes et éditeurs, se consacrent à l'apostolat de la Presse, et participent chaque jour à la réalisation de « La Liberté ». En brisant une grève, trois ans après sa création, elles sauvèrent le journal de la disparition. Aujourd'hui — c'est intéressant — elles se demandent s'il ne s'agirait pas de « s'insérer plus profondément dans le monde ouvrier et de devenir dans le plein sens du terme des religieuses ouvrières ».

Les rédacteurs en chef furent d'abord ecclésiastiques, puis laïques. François Gross dirige aujourd'hui l'équipe de rédaction de « La Liberté ». Il a su donner au journal un nouveau souffle, en faire un organe de presse moderne. La feuille rigide ment conservatrice et fermée d'antan a fait place à un journal plus dégagé et plus souple dans la liberté d'appréciation des événements.

Mais ce que François Gross a su introduire au niveau de l'information internationale, nationale et sportive, il n'a pas voulu ou pas pu le réaliser en toute liberté sur le plan de l'actualité locale. Certes la vie fribourgeoise est présentée dans plusieurs pages. Mais, pour de nombreuses lignes consacrées à l'actualité des sociétés, aux traditions folkloriques ou villageoises, que de problèmes sociaux et économiques oubliés, ou traités de façon superficielle et anecdotique ! Les problèmes nationaux semblent se rapporter à un pays autre que la Suisse, un pays dont Fribourg ne ferait pas partie. Même dans ses nouvelles religieuses, « La Liberté » se tourne surtout vers l'extérieur. Elle s'est penchée longuement sur les revendications de l'Eglise de Hollande, mais n'a pas accordé toute l'attention voulue aux thèses, tout aussi significatives, exprimées à la faculté de théologie de l'Université de Fribourg. Bien qu'il y soit imprimé, le journal « La Liberté » n'est de loin pas encore celui de Fribourg.

Puisque les peuples heureux n'ont pas d'histoire, doit-on alors s'imaginer que les événements fribourgeois ne méritent simplement pas l'intérêt du quotidien des bords de la Sarine ? Les thèmes ignorés, et pourtant d'importance vitale pour le canton, abondent et justifient un débat plus nourri.

Développement économique, par exemple Fribourg : un revenu par habitant des plus bas de la Suisse et l'impôt sur le revenu le plus élevé. Volonté, en quelque sorte légitime, de protéger le canton des inconvénients de la surindustrialisation ? Non, puisque le canton se soulève en bloc lorsque nos planificateurs confédéraux osent inclure Fribourg dans les zones vertes à préserver. Vu l'absence aberrante de planification économique, on ne peut que constater les hésitations et la confusion. Le conseiller d'Etat Dreyer, n'a-t-il pas justifié le ralentissement économique — dont l'une des conséquences est l'émigration massive de la jeunesse formée dans les écoles du canton — en déclarant qu'il fallait digérer la croissance constatée jusqu'à maintenant. Il semble que les autorités n'aient pas créé toutes les conditions favorables à l'implantation d'industries alémaniques qui s'engageaient pourtant à verser des salaires aussi élevés que ceux de Zurich. Cela aurait perturbé la structure locale des salaires. Certains ne l'ont-ils pas voulu ?

L'enseignement : des questions

L'enseignement à tous les niveaux, autre sujet qui demande un examen en profondeur. N'existe-t-il pas dans le canton une commission extra-parlementaire (Commission Ruffieux) chargée d'examiner l'unification des programmes et des méthodes d'enseignement pour le niveau secondaire supérieur ? Où en sont ses travaux ? L'Université jouit d'un certain rayonnement dans le monde catholique, elle fait pourtant l'objet de vives critiques chaque fois qu'elle sort des chemins battus. On lui reproche alors de coûter trop cher, sans cependant mentionner que de plus en plus la Confédération en assurera le financement. Le Collège Saint-Michel lui aussi s'agite. C'était un monde clos, souvent médiéval, où fleurissait le népotisme et l'autoritarisme. Les collégiens, et certains des professeurs, essayent de se faire entendre et parlent d'ouverture et de participation.

Le nombre des communes est trop élevé dans le canton de Fribourg. Certaines sont déjà sous tutelle et ne peuvent plus payer l'instituteur ! Un regroupement s'impose, mais les efforts dans ce sens butent contre les barrières de la tradition. Une commune, constituée d'une seule famille, a tout de même fusionné récemment avec sa voisine.

Participer au débat

« Domaine Public » hebdomadaire compte participer aux débats de la vie fribourgeoise, sous tous ses aspects. Nous n'avons cité que quelques-uns des sujets qui exigeront une analyse plus poussée. Relever l'essentiel, mettre en perspective, dévoiler les conflits et provoquer la discussion, ce sont là des tâches primordiales de la presse. Particulièrement dans le canton de Fribourg.

Groupe de Fribourg

A nos abonnés

Tous les abonnés de DP ont reçu au début du mois une lettre-circulaire les priant de faire parvenir à la rédaction (adresse ci-contre) une liste de lecteurs susceptibles de s'intéresser à la formule hebdomadaire du journal. Cet appel semble avoir été entendu et les réponses nous parviennent, nombreuses, jour après jour. Nous insistons cependant auprès des lecteurs qui n'auraient pas encore trouvé le temps de nous aider : la contribution de chacun, sous cette forme, à la promotion de DP est primordiale pour la réussite de l'« opération 5000 abonnés ».

Bi-mensuel romand

N° 166 11 février 1972 Neuvième année

Rédacteur responsable: Pierre-Antoine Goy

Le numéro : 1 franc

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 15 francs

Pour l'étranger : 20 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

1002 Lausanne, case 1047

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 22 69 10

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Eric Baier

Jocelyne Burgener

Jean-Daniel Delley

Ruth Dreifuss

Jean-Claude Favez

Jean-Pierre Ghelfi

Bruno Pellaud

Le N° 167 sortira de presse le 22 février 1972

L'inégalité des revenus en Suisse et la pudeur des statistiques

Les organisations syndicales n'ont jamais été, ici ou ailleurs, de chauds partisans de la politique des revenus. Au sens large, cette notion « englobe non seulement le maintien de l'équilibre général de l'économie, mais encore la répartition du revenu entre facteurs de production et entre branches d'activité et professions ».

Pour les travailleurs, la politique des revenus souffre donc de deux handicaps de taille :

- elle tend en fait à maintenir le statu quo et a rarement été mise au service d'une politique délibérée de lutte contre les disparités du niveau de vie ;
- même si ce but était visé, il serait difficilement atteignable dans la mesure où l'évolution des salaires des travailleurs est relativement aisée à connaître, ce qui n'est pas le cas de celle des revenus de la propriété (intérêts, loyers, dividendes) et de l'entreprise (rémunération des indépendants), ni même des salaires des cadres supérieurs de l'industrie.

C'est bien là le premier obstacle que rencontre toute politique des revenus ; nous nous attacherons donc, dans ce numéro, à l'aspect purement statistique de la distribution des revenus, aux problèmes liés à sa connaissance et à sa mesure.

Base de départ : une étude de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies intitulée « Les revenus dans l'Europe d'après-guerre, politique, croissance et répartition », publiée en 1969 : un instrument précieux, un travail d'équipe de grande envergure et de longue haleine, indiscutable sur le plan de la méthode encore que d'une utilisation difficile pour le non-spécialiste. En feuilletant cette étude, notre attention a été d'emblée attirée par le fait que la Suisse est curieusement absente du chapitre consacré à la distribution des revenus. Faute de statistiques disponibles, évidemment. La lacune est significative : l'absence de données ne permet pas d'apprécier le degré d'inégalité en Suisse, ni de comparer la situation avec celle des autres pays d'Europe. La tentation est donc grande d'utiliser les rares informations qui existent pour combler partiellement les trous.

Le dernier fascicule du Bureau fédéral de statistique est consacré à l'impôt de défense nationale (IDN) pour les années 1967 et 1968. Nous avons effectué les mêmes décomptes que les experts de l'ONU afin de procéder à quelques comparaisons internationales.

Le premier tableau donne, pour les personnes physiques, le pourcentage de contribuables par classe de revenu et la part du revenu total dont ils disposent. A côté du revenu imposable figure le revenu effectif probable, obtenu par une majoration de 10 000 francs, pour tenir compte des déductions fiscales autorisées.

Tableau 1

Revenu (en milliers de francs)		% de contribuables	% du revenu total
Imposable	effectif		
0- 9,9	10- 19,9	25,3	11,7
10- 14,9	20- 24,9	38,4	26,1
15- 19,9	25- 29,9	16,7	15,9
20- 24,9	30- 34,9	7,5	9,2
25- 49,9	35- 59,9	8,8	16,4
50- 99,9	60-109,9	2,3	8,8
100-499,9	110-509,9	0,95	9,2
500 et plus	510 et plus	0,05	2,7

Si le quart inférieur de la population reçoit un neuvième du revenu total, c'est ce que touche également le pourcent le plus riche (100 000 fr. et plus de revenu imposable). C'est là une première indication. Elle est intéressante, mais elle ne suffit pas.

Car si l'avantage des statistiques de l>IDN est de fournir un tableau de l'ensemble du pays leur inconvénient, qui est d'importance, est d'être partielles dans la mesure où un nombre relativement élevé de petits contribuables ne sont pas assujettis à cet impôt. En 1967-1968, le seuil inférieur de perception, pour un contribuable marié et sans enfant, est de 11 000 francs par an.

Les personnes ayant un revenu moindre sont donc exclues de la statistique. Les comparaisons s'en trouveront systématiquement faussées, dans le sens d'une sous-estimation des inégalités par rapport à la réalité. Ce que nous faisons apparaître dans le tableau 2.

Les quatre premières colonnes de ce tableau, se rapportant à l'Allemagne, la Suède, la France et la Norvège, sont reprises du rapport de l'ONU. Elles sont construites de la façon suivante : la population, préalablement disposée en ordre croissant quant au revenu dont elle dispose, est répartie en dix parties comprenant un nombre identique de contribuables (déciles). En regard figure le pourcentage du revenu total dont bénéficie chaque tranche. Le décile 1 indique ainsi quelle part touche le dixième le plus pauvre de la population, et le décile 10 celle du dixième le plus riche.

Sur la base des statistiques de l>IDN, nous avons établi une cinquième colonne. Elle appelle deux remarques :

Parce que la statistique de l>IDN « élimine » les contribuables les plus pauvres, la Suisse apparaît comme l'un des pays les moins inégalitaires d'Europe. Le rapport entre les déciles 1-2-3 et 10 est de 4,1 pour l'Allemagne, de 3,3 pour la Suède, de 7,7 pour la France, de 2,3 pour la Suisse et de 2,5 pour la Norvège.

Les contribuables les plus riches (décile 10), c'est-à-dire les personnes chez qui le revenu de la fortune joue un rôle important, s'attribuent la part la moins grande du revenu total en Norvège et en Suède (environ un quart) et la plus forte en France et en Allemagne (trois huitièmes et deux cinquièmes).

Pour corriger la sous-estimation de l'inégalité qui résulte de l>IDN, nous avons pris les relevés de l'impôt direct cantonal neuchâtelois. Ce canton, considéré de « capacité financière moyenne », connaît une charge fiscale moyenne et ses habitants ont un revenu moyen par rapport à la Suisse.

Surprise : il y avait 90 500 contribuables dans ce canton en 1968, alors que l>IDN n'en retient que 49 200. C'est donc près de la moitié de la population qui échappe à l'impôt fédéral. La perception de l'impôt cantonal direct commence dès 3900 francs pour un contribuable marié sans enfant, contre les 11 000 francs de l>IDN. La colonne 6 montre que la position de la Suisse, à travers l'exemple neuchâtelois, se dégrade considérablement. Elle occupait la meilleure position quant au rapport entre le décile 10 et les déciles 1, 2 et 3 ; voilà qu'elle vient derrière la France et que le dixième le plus riche de la population y reçoit un revenu 4,3 fois plus important que le 30 % le plus pauvre des contribuables et 49 fois plus important que le dixième le plus pauvre.

Tableau 2

Déciles	Allemagne (1964)		Suède (1963)		France (1962)		Norvège (1963)		Suisse (1967) IDN		Neuchâtel (1968)	
	% du revenu total		% du revenu total		% du revenu total		% du revenu total		% du revenu total		% du revenu total	
	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé	par décile	cumulé
1	2,1	2,1	1,6	1,6	0,5	0,5	1,0	1,0	3,9	3,9	0,7	0,7
2	3,2	5,3	2,8	4,4	1,4	1,9	3,5	4,5	5,0	8,9	2,5	3,2
3	4,7	10,0	4,1	8,5	2,9	4,8	5,3	9,8	5,6	14,5	4,6	7,8
4	5,4	15,4	5,5	14,0	4,7	9,5	6,8	16,6	6,1	20,6	6,1	13,9
5	6,5	21,9	7,7	21,7	6,4	15,9	8,5	25,1	6,7	27,3	7,4	21,3
6	7,2	29,1	9,7	31,4	7,6	23,5	10,0	35,1	7,5	34,8	8,6	29,9
7	8,4	37,5	11,4	42,8	10,3	33,8	11,3	46,4	8,5	43,3	9,9	39,8
8	9,6	47,1	13,2	56,0	12,5	46,3	13,1	59,5	10,0	53,3	12,0	51,8
9	11,5	58,6	16,1	72,1	16,9	63,2	15,6	75,1	12,9	66,2	15,4	67,2
10	41,4	100,0	27,9	100,0	36,8	100,0	24,9	100,0	33,8	100,0	32,8	100,0

Autre comparaison : pour obtenir un revenu équivalent à celui détenu par le décile 10 (le dixième le plus riche), il faut additionner les revenus de quelque 73 % des Allemands et des Français les moins aisés, 63 % des Neuchâtelois, 56 % des Suédois et 49 % des Norvégiens.

Le tableau 3 confirme que si la France est le plus inégalitaire de ces cinq pays, la Suisse (Neuchâtel) vient ensuite, avec l'Allemagne.

Tableau 3

	Part du revenu total détenu par les 5 % de contribuables ayant les plus hautes ressources (en % du revenu total)	Citoyens du bas de l'échelle ayant ensemble le même revenu que les 5 % de privilégiés (en % de la population totale)
Allemagne	33,7	61
Suède	16,6	44
France	25,0	62
Neuchâtel	24,0	53
Norvège	15,4	38

L'absence de statistiques, une fois encore, ne nous permet pas de poursuivre nos comparaisons avec les experts de l'ONU, notamment en ce qui concerne la distribution des revenus par catégories professionnelles. La statistique de l>IDN ne fournit qu'une indication sommaire, en distinguant entre personnes indépendantes, personnes dépendantes, rentiers et retraités.

Les rentiers et retraités représentent 4,4 % des contribuables. Ils bénéficient de 4,9 % du revenu total et occupent donc une position moyenne. En fait, ce n'est que pour des revenus imposables supérieurs à 100 000 francs que cet équilibre existe. Pour des revenus inférieurs à 20 000 francs, par exemple, les rentiers et retraités représentent 3,4 % de la population recensée, mais ne reçoivent que 2 % du revenu total.

Les personnes indépendantes, 13,1 % des contribuables, jouissent d'un revenu égal à 23 % du total. Mais, point essentiel, sur 77,4 % des contribuables, qui ont moins de 20 000 francs de revenu imposable, 69,5 % appartiennent au groupe des personnes dépendantes. Les sept dixièmes de la population retenue sont donc des salariés dont les ressources doivent essentiellement se limiter à ce qu'ils gagnent. C'est là une indication politique essentielle.

Il faut se garder cependant de conclure trop hâtivement. Les premiers déciles englobent une majorité de contribuables dits du troisième âge, ainsi que d'autres personnes — handicapés physiques, manœuvres, paysans — dont nous savons que les revenus sont bas. A l'autre extrémité, les revenus de la propriété jouent un rôle essentiel. Une étude plus complète devrait porter sur la distribution des fortunes, mais les indications statistiques sont encore plus rares dans ce domaine que dans celui des revenus. Cet examen montrerait probablement que l'inégalité sociale que nous avons tenté de mesurer est bien davantage le reflet d'une inégalité de la fortune que des revenus.

Anzère-sur-Cologny

Les stations touristiques essaient depuis quelques années dans la plupart des vallées valaisannes. Présentées souvent comme le second souffle de l'économie cantonale, leur développement et ses conséquences sont envisagées sous un angle bénéfique même si de timides réserves se font jour sur l'aspect esthétique de leurs constructions ou sur l'anarchie de leur extension quelquefois comparable à une véritable croissance urbaine. Notre propos ne consistera pas à envisager le problème touristique valaisan dans son ensemble, pas plus qu'on ne tentera un diagnostic des différentes stations. Nous voulons simplement essayer de montrer, à travers l'analyse du cas d'Anzère, comment certaines stations touristiques reproduisent, de façon exemplaire, une emprise capitaliste sur le sol et en quoi elles traduisent une certaine conception, voire une idéologie des loisirs.

On a beaucoup écrit sur la civilisation des loisirs ; on s'est, par contre, fort peu préoccupé de ses conséquences géographiques. Or les exigences nouvelles qui apparaissent en matière de besoins spatiaux et de « consommation » de nature impliquent des ségrégations sociales qui se marquent dans le paysage et qui reproduisent, au second degré, des oppositions économiques fondamentales. Anzère constitue, à cet égard, un exemple privilégié. Situé dans la commune d'Ayent, à l'ouest du plateau de Montana-Crans, le « village » d'Anzère fut édifié à partir de 1966. C'est à cette époque qu'ont commencé les premiers travaux, sous l'égide de la Pro-Anzère Holding SA (capital actuel 10 500 000 fr.). L'effort a été considérable. Créer ex-nihilo un « village » et ses dépendances nécessitait des frais d'infrastructure énormes (ligne électrique, câble téléphonique, réservoir d'eau, collecteur d'égoût, sans compter l'équipement sportif) dans une région qui n'était même pas jusqu'alors desservie par une route. Le plan prévoyait la construction de dix-sept « chalets » (appellation hypocrite sous laquelle on camoufle des immeubles locatifs de grand standing), de quatre hôtels et de nombreuses petites constructions individuelles.

Aujourd'hui Anzère a réalisé la plus grande partie de ce projet et la station se porte bien. On peut toutefois s'interroger sur la signification socio-géographique d'une telle réalisation. Anzère, répètent sans se lasser les promoteurs, est le symbole d'un « certain art de vivre ». Cet art de vivre a ses exigences : confort, élégance, esthétisme, vie familiale et sportive et doit répondre à cette double préoccupation : l'intimité et la communauté. L'intimité est garantie par des appartements bien insono-

risés, sans vis-à-vis trop proches, ou, pour ceux qui préfèrent « ciseler leur propre conception de l'intimité », par des chalets protégés par une surface minimum du voisinage ; la communauté, elle, se traduit par la construction même du village autour d'une place centrale sur laquelle se rassemblent les équipements commerciaux et par une vie sociale animée en pleine saison ou pendant les fêtes. Les signes de la « nature » sont partout présents : revêtement en bois des immeubles, cheminée dans chaque appartement, imitation de la forme architecturale des chalets de montagne, afin de bien répondre aux nécessités du grand « retour au village » rendu nécessaire par le développement traumatisant de nos villes.

Au-delà de l'aspect du village sur l'esthétisme duquel nous refusons d'engager la polémique, nous nous demanderons pour qui Anzère a été construit et, par là, à quel type d'appropriation de l'espace la station répond. Une première indication nous est donnée par les prix exigés pour l'acquisition d'une portion d'espace à Anzère. Prix des appartements tout d'abord : entre 40 000 et 95 000 francs pour un studio ; entre 195 000 et 240 000 francs pour un appartement de trois chambres (standing moyen), non meublé bien entendu. A ces chiffres s'ajoutent les charges fixes, les frais de gérance et les frais d'assurance et d'électricité (entre 3000 et 4000 francs par an). Le coût d'un chalet se situe dans le même ordre de grandeur. La clientèle, au début tout au moins, fut internationale mais francophone (suisse romande, belge, française). Toutefois, contrairement à Crans par exemple, le luxe n'est pas affiché avec ostentation. Le capitalisme ici se voile avec discrétion et se cache derrière les signes d'une nature apparemment démocratique. Malgré ce caractère composite, Anzère peut être considéré comme l'exemple d'une emprise genevoise décalée dans l'espace ; la composition du Conseil d'administration de Pro-Anzère-Holding S.A. est très révélatrice (8 membres genevois, sur 12 dont, comme président d'honneur, l'ancien conseiller d'Etat radical François Perréard, président, l'industriel Xavier Givaudan, vice-président, l'architecte Jean Hentsch, administrateur-délégué, Maurice Dallèves, Sion, etc.), de même que la forte proportion de résidents genevois parmi les propriétaires. Symboliquement, Anzère apparaît comme la projection de la haute société genevoise fortement marquée par Calvin et Rousseau. Austérité et nature. Plus richesse. Richesse qui s'exprime dans un gaspillage assez scandaleux. De janvier à décembre, toutes les nuits, Anzère s'illumine ; l'éclairage des façades, payé par les propriétaires absents onze mois sur douze, revient à la modeste somme de 30 000 francs par mois ! Richesse qui s'exprime également dans les

prix pratiqués dans la station (huit francs l'entrée de la piscine ; la même somme pour une heure de tennis). Richesse, enfin, qui s'exprime dans l'aménagement intérieur des logements souvent confié à des architectes patronés par la Pro-Anzère-Holding S.A.

Anzère se présente comme un monde clos. Sa clientèle, composée essentiellement de banquiers, de directeurs, d'administrateurs, de médecins, etc..., se retrouve pendant la saison dans un isolement de classe, isolement que l'on ne rencontre pas aussi visiblement dans le monde urbain quotidien. Cette ségrégation sociale et spatiale se concrétise dans l'acquisition de la carte d'hôte, véritable « passeport d'Anzère ». Monde fermé et hypocrite où même les enfants n'échappent pas à cet « art de vivre ». Ils ont peint un magnifique « hommage à nos parents » sur la place centrale. Hommage assez peu spontané — l'encadrement des enfants s'organise de mieux en mieux chaque année — mais correspondant parfaitement à cette ambiance où tout est à la fois feutré et évident.

Outre le fait que l'emprise et la jouissance d'une portion d'espace aussi ouvertement sous-occupée participent à une nouvelle forme d'appropriation dans une société où les besoins d'espace deviennent fondamentaux, Anzère est autrement typique. En effet, nous sommes en présence d'un cas extrême : clientèle étrangère entièrement « importée », construction planifiée depuis Genève, personnel et commerçants s'installant pour la saison (les coiffeuses viennent de Paris, les quelques boutiques sont des succursales de magasins relativement importants, etc.). Le bois dont sont largement recouverts les chalets provient-il seulement des ressources locales ? Si l'on exclut les ventes de terrains, on est bien obligé de constater que la commune tire assez peu de profits de la station. Cela montre assez que cette dernière utilise la commune comme simple support et qu'il est illusoire de présenter cette réalisation comme une panacée pouvant provoquer un développement économique. Au contraire, l'émergence de ces espaces aménagés pour millionnaires s'inscrit dans une double perspective. D'une part elle marque la fin d'un certain développement anarchique des stations, développement dans lequel le « laissez-faire » était roi, et le début du règne des promoteurs et des planificateurs à grands moyens. D'autre part, d'une manière plus globale, ces réalisations participent à cet aménagement du pays qui tend à spécialiser les cantons. Elles annoncent la transformation de l'espace valaisan en zones de loisirs, de détente et de sport, réservant à d'autres portions de l'espace national les fonctions plus directement productrices et le pouvoir qui s'y rattache.

Les bonnes actions du capitalisme

Après la Migros et la Société de Banque Suisse, qui ont créé des fondations, Denner qui a lancé son initiative, c'est maintenant le Crédit Suisse qui vient apporter sa contribution à la solution de la crise du logement. Il propose un plan de financement à 90 % de maisons familiales ou d'appartements dont les charges seraient non pas croissantes mais décroissantes. En effet « avec le financement traditionnel, c'est dans la première phase, la plus critique, que les charges sont les plus élevées et elles décroissent avec le temps. L'inverse serait beaucoup plus adéquat pour qui achète un appartement : les charges évolueraient ainsi plus ou moins parallèlement aux revenus » (H.R. Wuffli, membre de la direction générale du Crédit suisse). « La Suisse » du 20 janvier donne un exemple chiffré ; pour l'achat d'un appartement de 110 mètres

carrés l'acquéreur paie la première année des mensualités de Fr. 895.— ; l'année suivante il faudra ajouter 1/4 % d'amortissement (sur 180 000.—) et ainsi de suite jusqu'à la dix-septième année où l'on atteint une mensualité de Fr. 1214.— ; ensuite elle décroît lentement jusqu'à la trentième année où l'acquéreur est libéré de toute charge. Mais quelle catégorie de budget peut supporter un tel loyer initial ? En fait le plan du Crédit suisse s'adresse à une mince couche de privilégiés.

Cette série d'actions-logement s'appuie sur la philosophie développée par M. Berger, le délégué au logement : « Pour que la conception libérale du marché de la construction ne reste pas lettre morte, l'Etat doit pouvoir compter sur la collaboration de l'économie privée, qui, à notre époque, doit savoir assumer sa responsabilité sociale, partie intégrante de la propriété privée. » Mais cette philosophie a largement fait faillite et la responsabilité sociale des propriétaires s'est traduite par la spéculation et les profits maximums qu'a permis la tension du marché du logement. L'action du Crédit suisse

ne vise qu'à attirer une clientèle particulièrement intéressante. La solution au problème du logement ne passe pas par le capitalisme dit populaire, qui tend à faire du plus grand nombre (solvable), des propriétaires et à développer l'aberration de la vente par appartement, nouvelle source de spéculation. Il faut ajouter que le Crédit Suisse est étroitement intéressé au secteur de la construction par l'intermédiaire de son affilié Electro-Watt S.A. Cette importante société d'ingénieurs-conseils et de participations électriques et industrielles a en effet absorbé en 1971 le groupe Ernst Göhner S.A., une des plus importantes entreprises générales de notre pays, connue pour la rationalisation très poussée de ses procédés de construction (1970 : 1200 logements construits, 350 millions de francs de chiffre d'affaires). Dans l'inventaire de reprise, à côté d'importantes fabriques de fenêtres, de portes, d'éléments d'aménagements intérieurs, de parquets, etc. figurent de vastes réserves de terrains situés, pour la plupart, dans des régions susceptibles de développement.

Nous sommes bien logés

C'est ce que nous devrions conclure d'une enquête menée par un institut de sondage indépendant pour le compte de la « Société pour le développement de l'économie suisse » (SDES). En effet les statistiques prouvent que la grandeur des logements mis à disposition est satisfaisante, voire très satisfaisante; les loyers dans les grandes villes ne dépassent pas la moyenne nationale; les charges de loyer extrêmement élevées ne sont qu'exceptionnelles. Mais pour juger de la grandeur des appartements, les enquêteurs ne nous donnent que le nombre de pièces. Deux questions: s'agit-il de pièces genevoises (cuisine comprise) ou du nombre de pièces plus cuisine? On sait d'autre part que, selon l'époque de la construction et le genre de maison, la surface d'une pièce peut varier du simple au triple. N'aurait-il pas été plus judicieux d'estimer la grandeur du logement en mètres carrés? On serait certainement plus près de la réalité.

On apprend aussi que 65 % des petits ménages ont un revenu inférieur à 1800 francs. Ce sont ces gens-là pour qui la charge du loyer est proportionnellement la plus forte. Et la SDES de commenter: « Si des charges particulièrement élevées existent, elles sont davantage dues à la faiblesse du revenu qu'à l'importance du loyer. » Défense et illustration de la tautologie politique! Du moins, voilà un bon argument pour exiger des augmentations de salaires!

Les moyennes ont certes leur utilité; mais en ce qui concerne le logement elles ne suppriment pas le fait que de nombreux locataires paient des loyers qui grèvent lourdement leur budget; et les moyennes ne les convainquent pas du contraire. Même le « Journal de Genève » ne s'y est pas trompé qui titre son compte rendu de l'enquête: « La majorité des gens satisfaite! (?) »

La TV dans l'ombre

Toujours il faut revenir à la chronologie:

— 6 octobre 1971, grève des réalisateurs soutenue par la grande majorité du personnel du programme; l'accent est mis sur les conditions de travail et sur la place de parent pauvre qui est attribuée aux productions « maison » dans la nouvelle grille des programmes.

— 27 octobre, la direction licencie sans motifs, mais dit-elle sur des preuves irréfutables, six collaborateurs particulièrement actifs lors de la grève. Le personnel en appelle alors au tribunal arbitral contractuel.

Trois mois plus tard ce tribunal se déclare incompetent, mais propose de fonctionner comme tribunal ad hoc chargé de juger en droit et en équité; le comité central de la SSR doit statuer. Ainsi, à ce jour, aucune preuve n'a pu être avancée des graves accusations lancées par la direction à l'encontre des licenciés (voir DP 161). La TV entre dans l'ombre.

Discretion également sur la réorganisation interne qui a suivi. En effet le département « Science et éducation », auquel appartenaient les six licenciés, a été dissous. Ses dépouilles sont allées au département de l'information et à celui des spectacles. Mais dans le même temps, M. Boris Acquadro est promu chef d'un nouveau département qui regroupe les sports, la jeunesse et la littérature. Le directeur déchu de « Science et éducation », M. Gerbex est chargé d'une mission d'étude sur les émissions éducatives et de recyclage prévues sur le futur deuxième programme. Manière polie de le mettre à l'écart...

A mi-janvier, M. Alexandre Burger est nommé sous-directeur de la TV romande. C'est un pilier de la

maison, un compagnon de la première heure, l'homme fort du département de l'information, qui défend ses émissions jusqu'au bout, même lorsque des gouvernements cantonaux exercent des pressions directes, comme lors du « Temps présents » sur les homosexuels. En fait c'est lui le nouveau patron de la TV; il a été imposé par la direction générale à Berne à l'actuel directeur M. Schenker. Sa nomination, c'est aussi un peu la défaite de M. Bernard Béguin, le directeur des programmes, chargé de superviser les turbulents collaborateurs de l'ex « Science et éducation ».

La TV romande est en crise; nous avons décrit cette crise dans DP 161. On essaie de la résoudre par une réorganisation au sommet. Alexandre Burger, c'est la caution libérale d'un renforcement du contrôle par la direction. La SSR compte sur lui pour éviter les accrocs que la TV a connus ces derniers temps.

Il y a un autre domaine dont on parle peu: celui des finances. La TV, comme la radio, a des problèmes d'argent. Le budget de l'actualité suisse à la TV romande a été réduit de 25 %, mais on exige de ce service des heures de programme supplémentaires. Le deuxième programme, dont personne n'a pu prouver la nécessité, va coûter cher; les fonds que procure la publicité, dont le volume va encore augmenter, servent à payer comptant les nouveaux bâtiments; coquetterie bien helvétique. Mais pendant ce temps les conditions de travail du personnel de production continuent de se dégrader et la qualité des émissions suit la même pente.

Les dirigeants de la TV veulent nous faire croire que tous les problèmes actuels seront résolus par une réorganisation interne de la maison. Or cette restructuration ne touche pour l'instant que la tête. Nous ne croyons plus à la thèse développée par MM. Béguin et Bezençon, directeur général de la SSR, qui voient dans les derniers événements une volonté gauchiste de faire « sauter la baraque ».

En fait le malaise disparaîtra lorsque la direction acceptera de considérer le personnel et les téléspectateurs comme des interlocuteurs valables. La TV n'est pas seulement un problème de gestion, mais surtout de production. Les réponses données jusqu'à présent — silence ou durcissement — ne résoudront rien. Six employés sur le pavé attendent toujours les motifs de leur renvoi. Le personnel attend un plein droit de codécision. Les téléspectateurs attendent toute la lumière sur les problèmes de la TV et sur les solutions qu'on entend y apporter. Ou la télévision choisit-elle délibérément la politique du secret qui déjà est devenue courante dans la presse romande?

Georges Plomb et la FAL: à trop dénoncer les groupes de pression, on en devient la victime

Georges Plomb, le correspondant à Berne de la « Feuille d'Avis de Lausanne » (FAL), qui vient de quitter ce journal pour occuper les mêmes fonctions dans une publication concurrente genevoise, « La Suisse », n'est pas un journaliste ordinaire. Pourquoi ce transfert?

Politologue, ancien élève du professeur Meynaud, chargé de cours en sciences politiques à l'Université de Genève, Georges Plomb a beaucoup investi de lui-même dans une description attentive des rapports permanents et complexes qu'entretiennent les groupes économiques, l'administration et le gouvernement. Au-delà de l'information, de la nouvelle — qu'il sait répercuter avec précision et objectivité — il était d'abord attentif à dresser la toile de fond des joutes politiques; les débats sur la forme masquent des oppositions d'intérêts. Georges Plomb le sait: il l'a écrit et le décrit.

Invité à quitter Berne pour rejoindre la rédaction centrale à Lausanne, il préfère rester dans la capitale et changer de journal. Il trouve un poste adéquat à « La Suisse » (ce qui indique que l'influence de Marc Lamunière n'est décisive qu'à l'avenue de la Gare 33 même si ses capitaux sont appréciables aussi dans cette entreprise de presse genevoise) et se prépare à prendre la relève d'Edouard Perron, qui reste le correspondant suisse romand le plus original et le plus indépendant au Palais fédéral.

Eu égard aux qualités de l'intéressé, à ses options fondamentales dans la profession, l'itinéraire journalistique récent de Georges Plomb n'est pas un fait banal, à mettre seulement au compte de mesures techniques, professionnelles ou rédactionnelles. C'est un acte politique.

La FAL s'affirmait depuis quelques années comme un journal indépendant. Son tirage augmente. Elle a le désir de conquérir de nouveaux marchés et s'apprête à changer de nom — « 24 Heures » — pour mieux y parvenir. En cédant sur son correspondant à Berne, la rédaction montre qu'elle est perméable aux pressions et nous permet ainsi de mesurer les limites politiques de la liberté de la presse. L'événement se situe certes au point de convergence d'une accumulation de « péchés véniels », et l'occasion était belle pour le parti radical d'offrir Georges Plomb en pâture à ceux qui demandaient des explications aux échecs électoraux vaudois (perte d'un siège au Conseil national) et fribourgeois (perte de deux mandats au Conseil d'Etat). Face à l'absence de garantie en matière de stabilité de l'emploi, on aurait pu attendre de MM. Pasche et Vodoz plus de résistance. Il est fâcheux que leur décision de retirer Georges Plomb de son poste bernois ait coïncidé avec le lendemain d'élections où le président du parti radical vaudois manifestait publiquement à l'égard de M. Plomb son humeur, c'est-à-dire sa mauvaise humeur.

N'est-ce pas une parfaite « leçon de choses » concernant les infinies convoitises dont les media sont l'objet. Quoique plus obscurs, les duels incessants pour la direction de la SSR étaient de la même veine.

On comprend, certes, que les industriels vaudois — qu'ils fassent partie des groupements patronaux vaudois de M. Hubler ou de la Chambre du commerce et de l'industrie de M. Masmajan — digèrent mal les analyses d'un journaliste soucieux de vérité et d'information, sachant distinguer l'essentiel de l'accessoire. On admet aussi que la chronique hebdomadaire dans la FAL du syndicat de Lausanne supportait mal la confrontation avec les analyses de Georges Plomb.

Il n'en faut pas tant pour confirmer une remarque que nous avons faite antérieurement relative à l'hétérogénéité du parti radical et à son impuissance politique au niveau fédéral. N'était son osmose avec les groupes économiques, il aurait cessé d'exister. Le vernis libéral — au sens propre du mot — a craqué. L'adversaire, dépouillé de ses bonnes manières paternalistes, a montré les dents. Il s'est saisi d'un os.

La question des conditions dans lesquelles la presse écrite et les journalistes font leur travail est essentielle. Un nombre toujours plus grand de personnes partage l'idée que les journalistes ont désormais plus de liberté d'expression à la radio et à la télévision (où l'on sait pourtant qu'elle est fort relative à cause du monopole) que dans la presse écrite. Les derniers développements dont nous avons parlé confirmeront ces personnes dans leurs idées. Et d'autres « innovations » qui se préparent, semble-t-il, ne les feront pas davantage changer d'avis.

La grande presse doit cesser d'être si discrète pour tout ce que la concerne. Dans le cas précis, les lecteurs de la « National Zeitung » étaient mieux renseignés que le public suisse romand. Et ceux qui font l'information seront sans excuse face à la dégradation de leurs conditions de travail s'ils ne se décident pas à prendre en main — syndicalement — l'avenir de leur profession.